SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE CERGY-PONTOISE ET DU VEXIN
9, rue Pierre Curie - 95300 PONTOISE

Extrait du registre des délibérations
du Comité Syndical du 6 juillet 2022

Date de Convocation : 24 juin 2022
Date d'Affichage : le 6 juillet 2022
Nombre de délégués :
En exercice : 30
Présents : 25
Votants : 25. Soit un total de 65 voix.
(3 voix par délégué EPCI (CACP et CCVC) et 1 voix pour les délégués des communes indépendantes).

L'an deux mille vingt-deux le 6 juillet à dix-huit heures, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Emmanuel PEZET,

Etaient présents :

M. Michel PICARD, M. Joël VANDAMME, M. Didier DAINE, M. Xavier COSTIL, Mme Michèle BARATELLA, M. Olivier FOURCHES, M. Antoine ARTCHOUNIN, M. Gilbert DÉRUS, M. Emmanuel PEZET, M. Laurent LAMBERT, M. Xavier LANIO, M. Jean-Marie ROLLET, M. Pascal CRAFFK (suppléant de M. Régis LITZELLMANN), M. Sébastien GUERY (suppléant de M. Gilles LE CAM), M. Norbert LALLOYER, Mme Daisy DESLANDES, M. Michel FINET, M. Marcel ALLEGRE, M. Alain MATEOS, M. Michel BAJARD (suppléant de Mme Nadine NINOT), M. Jean-Marie RUFFIANDIS, M. Angélo NORIS, M. Didier GUERIN-ARCHAMBEAUD, M. Philippe CHAUVIN, M. Marc GIROUD.

Absents excusés :

M. Rachid BOUHOUCH

M. Régis LITZELLMANN (représenté par M. Pascal CRAFFK)

M. Hervé FLORCZAK

M. Gilles LE CAM (représenté par M. Sébastien GUERY)

M. Nicolas WISNIEWSKI

Mme Nadine NINOT (représentée par M. Michel BAJARD)

M. Jean ABONDANCE

Absents :

M. Thierry LEROY

Accusé de réception en préfecture
095-200091916-20220706-DCS-2022-07-183-DE
Date de réception préfecture : 11/07/2022

Mme Daisy DESLANDES a été désignée **secrétaire de séance.**

Tél. : 01 30 32 74 28 - Fax : 01 34 25 90 27 - E-mail : contact@siarp.fr

COMITE SYNDICAL DU 6 JUILLET 2022

3-Objet : Décision modificative n°1 du budget principal du SIARP

Rapporteur : le Vice-Président en charge des Affaires Budgétaires
Rédacteur : B. LUTZ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction comptable et budgétaire M 49,

Monsieur le Vice-Président en charge des Affaires Budgétaires rappelle à l'assemblée que le Comité Syndical peut apporter au budget du SIARP des modifications afin d'ajuster les crédits dans les sections d'exploitation et d'investissement.

A ce titre, les opérations suivantes sont à envisager :

- Régularisation à l'intérieur du chapitre 012 « charges de personnel »,
- Détermination des crédits définitifs pour le marché d'exploitation de la STEP de Neuville + révision de début de marché,
- Prise en charge des travaux sur le réseau d'eaux pluviales de Neuilly en Vexin, permettant les travaux de construction de la STEP,
- Paiement reliquat du marché CALIA/TILIA de la CACP + marché 2022,
- Remboursement trop perçu sur subvention AESN,
- Paiement travaux complémentaires aménagement paysager aux abords des locaux rue Pierre Curie,
- Paiement de travaux complémentaires par suite de contentieux des locaux rue Pierre Curie,
- Achat mobilier complémentaire locaux rue Pierre Curie,
- Achat fournitures administratives (enveloppes, papier en-tête) complémentaire,
- Frais de publicité concernant les enquêtes publiques,
- Rééquilibrage des opérations pour compte de tiers.

Il s'avère nécessaire, sur la SECTION D'EXPLOITATION :

- D'AFFECTER de nouveaux crédits en dépenses sur l'imputation 61528 « Entretien, réparations autres » concernant l'aménagement paysager autours du siège rue Pierre Curie, pour un montant de 4 000,00 €,
- D'AFFECTER de nouveaux crédits en dépenses sur l'imputation 6231 « annonces et insertions » concernant les publications des enquêtes publiques, pour un montant de

  4 000,00 €,
- D'AFFECTER de nouveaux crédits en dépenses sur l'imputation 6288 « prestations CALIA/TILIA » concernant le reliquat de paiement de la CACP ainsi que le nouveau marché 2022, pour un montant de 100 100,00 €,
- D'AFFECTER de nouveaux crédits en dépenses sur l'imputation 61523 « entretien et grosses réparations » concernant les travaux sur le réseau d'eaux pluviales de Neuilly en Vexin, pour un montant de 400 000,00 €,

Accusé de réception en préfecture
095-200091916-20220706-DCS-2022-07-183-DE
Date de réception préfecture : 11/07/2022

- D'AFFECTER de nouveaux crédits en dépenses sur l'imputation 678 « autres charges exceptionnelles » concernant d'éventuels dédommagements aux usagers, pour un montant de 10 000,00 €,
- DE REDUIRE les crédits en dépenses sur l'imputation 023 « virements de section » pour un montant de 518 100,00 €,

****

- D'AFFECTER de nouveaux crédits en dépenses sur l'imputation 6743 « subventions exceptionnelles de fonctionnement » concernant le versement du don en solidarité à l'Ukraine, pour un montant de 10 000,00 €,
- DE REDUIRE les crédits en dépenses sur l'imputation 6713 « dons, libéralités » pour un montant de 10 000,00 €,

****

- D'AFFECTER de nouveaux crédits en dépenses sur l'imputation 648 « autres charges de personnel » concernant le paiement de l'assurance du personnel, pour un montant de

  29 765,39 €,
- DE REDUIRE les crédits en dépenses sur l'imputation 6161 « assurances » pour un montant de 29 765,39 €,

****

- DE REALISER les ajustements au chapitre 012 « charges de personnel » suivants :

⇒	Imputation 6331	+ 28 396,00 €
⇒	Imputation 6453	- 28 396,00 €
⇒	Imputation 6332	+ 1 375,00 €
⇒	Imputation 6338	- 1 375,00 €
⇒	Imputation 6413	+ 31 670,00 €
⇒	Imputation 6411	- 31 670,00 €
⇒	Imputation 64141	+ 2 200,00 €
⇒	Imputation 6318	- 2 200,00 €
⇒	Imputation 64148	+ 157 416,00 €
⇒	Imputation 6318	- 4 374,00 €
⇒	Imputation 6411	- 131 954,00 €
⇒	Imputation 6452	- 10 534,00 €

- DE REDUIRE les crédits en dépenses sur l'imputation 023 « virements de section » pour un montant de 10 544,00 €,
- D'AFFECTER de nouveaux crédits en dépenses sur l'imputation 6454 « cotisation pôle emploi » pour un montant de 4 858,00 €,
- DE REDUIRE les crédits en dépenses sur l'imputation 023 « virements de section » pour un montant de 4 858,00 €,

****

Accusé de réception en préfecture
095-200091916-20220706-DCS-2022-07-183-DE
Date de réception préfecture : 11/07/2022

- D'AFFECTER de nouveaux crédits en dépenses sur l'imputation 6064 « fournitures administratives » concernant un complément d'achat d'enveloppes et papier en-tête notamment pour un montant de 5 000,00 €,
- DE REDUIRE les crédits en dépenses sur l'imputation 023 « virements de section » pour un montant de 5 000,00 €,

Il s'avère nécessaire, sur la SECTION D'INVESTISSEMENT :

- D'AFFECTER de nouveaux crédits en dépenses sur l'imputation 13111 « subvention AESN » concernant le remboursement d'un trop perçu, pour un montant de 2 869,00 €,
- DE REDUIRE les crédits en dépenses sur l'imputation 2315 « travaux en cours - RESEAUX » pour un montant de 2 869,00 €,

****

- D'AFFECTER de nouveaux crédits en dépenses sur l'imputation 2315 « travaux en cours - BERTHELOT » concernant un complément de travaux pour donner suite à contentieux, pour un montant de 23 000,00 €,
- DE REDUIRE les crédits en dépenses sur l'imputation 2315 « travaux en cours - RESEAUX » d'un montant de 23 000,00 €,

****

- D'AFFECTER de nouveaux crédits en dépenses sur l'imputation 2315 « travaux en cours - BERTHELOT » concernant la pose d'un logo en façade supplémentaire, pour un montant de 4 000,00 €,
- DE REDUIRE les crédits en dépenses sur l'imputation 2315 « travaux en cours - RESEAUX » d'un montant de 4 000,00 €,

****

- D'AFFECTER de nouveaux crédits en dépenses sur l'imputation 2184 « mobilier - BERTHELOT » concernant un complément de mobilier, pour un montant de 2 100,00 €,
- DE REDUIRE les crédits en dépenses sur l'imputation 2315 « travaux en cours - RESEAUX » d'un montant de 2 100,00 €,

****

- D'AFFECTER de nouveaux crédits en dépenses sur l'imputation 21562 « service d'assainissement » concernant le GER du marché de la STEP de Neuville, pour un montant de 138 000,00 €,
- DE REDUIRE les crédits en dépenses sur l'imputation 2313 « travaux en cours - CTS » d'un montant de 138 000,00 €,

****

- DE REDUIRE les crédits en recettes sur l'imputation 021 « virement de section » pour un montant de 538 512,00 €.
- DE REDUIRE les crédits en dépenses sur l'imputation 2313 « travaux en cours - CTS » d'un montant de 538 512,00 €,

****

- DE REDUIRE les crédits en dépenses sur l'imputation 4581110 « opération groupée ANC » pour un montant de 40 428,00 €.

Accusé de réception en préfecture
095-200091916-20220706-DCS-2022-07-183-DE
Date de réception préfecture : 11/07/2022

- D'AFFECTER de nouveaux crédits en dépenses sur l'imputation 45811022 « opération groupée AC – BV18 et BV8bis » d'un montant de 40 428,00 €,

Le document budgétaire est annexé à la présente délibération.

Ceci exposé,

Le Comité,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE les opérations énoncées ci-avant.

ET AUTORISE le Président à transmettre la présente délibération au Contrôle de légalité.

Pour extrait conforme,

Emmanuel PEZET,
Président.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif (hiérarchique ou gracieux) et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de son caractère exécutoire. Le recours peut être déposé au moyen d'un Télérecours sur le site www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
095-200091916-20220706-DCS-2022-07-183-DE
Date de réception préfecture : 11/07/2022